

LETTRE OUVERTE AUX HABITANTS DE SAINT-LAMBERT-DES-BOIS

Pour une transparence réelle et un débat démocratique respectueux

Chères Saint-Lambertoises, chers Saint-Lambertois,

Dans sa récente lettre, Monsieur le Maire se félicite d'une gestion « en toute transparence » et d'un résultat de 100 % des suffrages exprimés.

Nous pensons au contraire que plusieurs faits récents appellent des explications claires, précises et publiques.

1. Une transparence tardive n'est pas une transparence

Saisie par une adhérente, la mairie a d'ailleurs indiqué par mail, le 9 mars 2026, qu'aucune réunion du conseil municipal ne s'était tenue entre le 7 juillet et le 1er décembre 2025, et que le compte-rendu du 7 juillet 2025 serait mis en ligne dans la journée, soit près de huit mois plus tard.

Le procès-verbal du conseil municipal du 1er décembre 2025 **n'a été publié qu'au mois de mars 2026.**

Chacun appréciera le calendrier.

Or ce document concernait une période précédant immédiatement le lancement des travaux sur le site de la mare de Vaumurier. Dans un village comme le nôtre, où chacun est directement concerné par les décisions communales, une information aussi tardive ne peut qu'alimenter les interrogations.

2. Le dossier de la mare de Vaumurier soulève de vraies questions

La lecture de ce procès-verbal du Conseil municipal du 01.12.2025 ne fait apparaître aucune délibération explicite autorisant les travaux engagés sur le muret de la mare.

Cela pose une question simple : **sur quelle base la commune a-t-elle décidé, financé et conduit cette intervention ?**

Elle en pose une seconde, tout aussi simple : la commune a-t-elle recherché toutes les responsabilités et mobilisé tous les recours utiles avant d'engager des dépenses qui, in fine, concernent les contribuables ?

Enfin, la présence, comme secrétaire de séance, de M. Bertrand Lafont, dont le nom a été publiquement associé à ce dossier, crée à tout le moins un sérieux malaise.

Dans une affaire aussi sensible, la commune aurait dû se placer au-dessus de tout soupçon.

3. Le scrutin n'autorise ni mépris ni mise en cause des électeurs

Le Maire condamne avec vigueur certains bulletins nuls. Mais il est inexact de laisser entendre qu'ils relevaient **tous** de l'injure ou de la malveillance. Certains traduisaient au contraire une critique politique explicite de la gestion municipale.

Dans un scrutin sans liste concurrente, ce type d'expression révélait avant tout un malaise, une réserve ou une opposition.

Dans une démocratie locale apaisée, on n'humilie pas publiquement des électeurs :

On cherche à comprendre ce que leur vote veut dire.

Plusieurs témoignages font également état d'un climat tendu au bureau de vote, d'informations incomplètes sur les possibilités réelles de vote, et de pratiques qui mériteraient, elles aussi, d'être regardées avec sérieux et sang-froid.

4. Ce que nous demandons est simple

Nous ne demandons ni privilège, ni polémique permanente.

Nous demandons des règles claires, des décisions explicites, des documents communicables dans des délais normaux, et un respect égal pour tous les habitants — qu'ils approuvent ou non l'équipe municipale.

La confiance ne se proclame pas.

Elle se mérite par la clarté, par la cohérence et par le respect du débat démocratique.

Saint-Lambert mérite mieux que l'autosatisfaction, les zones d'ombre et les mises en cause sélectives.

Saint-Lambert mérite une parole publique sobre, rigoureuse et exemplaire.

Le Bureau de l'AAVRE